

## **CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2016**

**PRESIDENT** : Monsieur Laurent NICOLAS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame BOISSERENQ Josiane

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes BOISSERENQ Josiane, QUEYREL Nicole, Mrs ASTRION Julien, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, ROUAULT Samuel, et VALLON Joël.

**ABSENT EXCUSE** : Madame GIAIME Nathalie.

La séance est ouverte à 20H25.

Le compte-rendu du 25 juin 2014 a été approuvé à l'unanimité (10/10).

Le point N°4 de l'ordre du jour sera délibéré en huit clos.

### **• APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE PONCON/VAL D'AVANCE :**

La fusion des communautés de communes de la Vallée de l'Avance et du Pays de Serre-Ponçon sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'analyse statutaire a démontré le caractère homogène des compétences exercées par les deux EPCI, à l'exception des actions relevant des services à la population, comme :

- Les compétences « cantines », « centre aéré » et « sport » pour la communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon,

- La compétence « Transport à la demande » pour la communauté de communes de la Vallée de l'Avance.

Pour ces compétences, le territoire engagera une réflexion au plus tard dans un délai de deux ans après l'arrêté de création afin de conserver ou non ces dernières.

Les principales obligatoires et optionnelles des deux EPCI (établissement public de coopération intercommunale) sont, elles, intégrées dès 2017, dont une nouvelles compétence liée à l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les statuts du nouvel EPCI dénommé « Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance ».

**Voté à l'unanimité 10/10.**

### **2-3. DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative du budget suivant :

Section investissement :  
Dépenses :  
CH20 (article 2031) : + 20 000.00 €  
CH23 (article 2315) : - 20 000.00 €

Section fonctionnement :  
Recette :  
CH14 (article 701249) : + 8550.00 €  
CH70 (article 70111) : - 8550.00 €

**Voté à l'unanimité 10/10**

#### **4. CHOIX D'UN AVOCAT POUR LA COLLECTIVITE :**

Faisant suite à une requête introductive d'instance présentée par Madame RAPPELIN Françoise, fonctionnaire territoriale au grade d'adjoint administratif territorial de seconde classe employée par la Commune devant le Tribunal Administratif de Marseille le 13 juillet 2016 visant à l'annulation de l'avertissement lui ayant été notifié le 18 avril 2016 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans la requête présenté par Madame RAPPELIN ;
- de donner mandat à Maître Yann ROUANET, Associé de la SCP GERBAUD-AOUDIANI-CHARMASSON-COTTE-MOINEAU-ROUANET, Avocats au Barreau des Hautes-Alpes, 4 Avenue de la république, 05110 Briançon pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

**Voté à l'unanimité (10/10).**

#### **6. QUESTIONS DIVERSES :**

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station d'épuration et la reprise des réseaux humides – marché complémentaire réalisé par HYDRETTUES :

Suite au projet initial d'implantation de la station d'épuration et dans l'impossibilité de la réaliser sur le site choisit, un nouveau terrain a été retenu. De plus, compte tenu des très faibles débits du milieu récepteur, la DDT des Hautes-Alpes a demandé un rejet après traitement dans l'avance. Cela implique des travaux supplémentaires la société nous propose donc une actualisation de leur rémunération conformément au marché complémentaire de 8 500.00 €.

**Voté à l'unanimité (10/10).**

- Rénovation du parquet de l'église : un devis a été demandé à la Menuiserie FAOU pour changer la totalité du parquet de l'église.  
Pose d'un nouveau parquet "partie autel et partie bancs" sur 135 m2, coût : 25 355.00 €. Nous avons sollicité une aide financière de la réserve parlementaire à Mme La Députée.

- Approbation de la convention de pâturage en Forêt Communale d'Avançon – Groupement St Jean.

**Voté à l'unanimité (10/10).**

- La commune a été avertie par les services de la MAISON TECHNIQUE DE GAP/LA SAULCE de la réalisation de travaux de réfection de chaussée sous la RD 11 A entre l'embranchement de la RD 942 et le village. La commune souhaiterait réaliser la pose du réseau de transferts d'eaux usées sur les tronçons concernés par leur intervention de façon à ne pas avoir à intervenir après leur passage. Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise POINCELET pour effectuer une deuxième traversée pour un coût de 6 724.74 € T.T.C.

**Voté à l'unanimité (10/10).**

- Monsieur le Maire signale au conseil municipal une doléance du locataire de Monsieur Michel AUBERT, il nous signale que l'escalier en pierre qui longe leur appartement est propriété de Monsieur AUBERT, il ne tolère donc plus de passage.

La séance est levée à 23H15.